



PartiCiP au **DEL**

Programme de participation Citoyenne
aux Politiques publiques au Bénin pour
le Développement Economique Local

ONG ALCRER
SOCIAL WATCH BENIN
VNG INTERNATIONAL



Royaume des Pays-Bas

Partenaire financier

PREMIER RAPPORT ANNUEL DE CAPITALISATION

VOIX DES
CITOYENNES

REDEVABILITÉ ET LUTTE
CONTRE L'IMPUNITÉ

VALORISATION DES
POTENTIALITÉS
ÉCONOMIQUES

FEVRIER 2023

Siège social : ONG ALCRER
C/2124 D, Quartier Mènonin - 01 BP 2769 Cotonou
Mob. +(229) 95 73 49 49 / 97 08 71 92/94191613
E-mail : alcrerpara@yahoo.fr , Site web : www.alcrer.org
Compte bancaire N° 00168344101 CORIS BANK BENIN



TABLE DES MATIERES

SIGLES & ACRONYMES	4
1. RESUME EXECUTIF	5
2. INTRODUCTION ET CONTEXTE DE CAPITALISATION	7
2.1. Rappels du programme	7
2.2. Objectifs et résultats du programme	9
2.2.1. Objectifs poursuivis	9
2.2.2. Résultats majeurs à atteindre	9
2.2.3. Composantes du programme	9
3. CAPITALISATION DES EXPERIENCES	10
3.1. Finalités de la capitalisation	10
3.2. Méthodologie de capitalisation	11
3.2.1. Collecte et analyse des évidences, des changements importants	11
3.2.2. Identification et analyse des bonnes pratiques et leçons apprises	11
3.2.3. Elaboration du support de capitalisation	11
4. ANALYSE DES EXPERIENCES ET BONNES PRATIQUES SUR LA COMPOSANTE 1	12
4.1. Notes de synthèse sur l'expérience 1	12
4.1.1. Raisons et motivations sur l'expérience	12
4.1.2. Procédés techniques, organisationnels	14
4.1.3. Résultats obtenus	14
4.1.4. Leçons apprises	14
4.2. Notes de synthèse sur l'expérience 2	15
4.2.1. Raisons et motivations sur l'expérience	15
4.2.2. Procédés techniques, organisationnels	16
4.2.3. Résultats obtenus	16
4.2.4. Leçons apprises	17
5. ANALYSE DES EXPERIENCES ET BONNES PRATIQUES SUR LA COMPOSANTE 2	19
5.1. Note de synthèse sur l'expérience 3	19
5.1.1. Raisons et motivations sur l'expérience	19
5.1.2. Procédés techniques, organisationnels	20
5.1.3. Résultats obtenus	20
5.1.4. Leçons apprises	21
5.2. Note de synthèse sur l'expérience 4	22
5.2.1. Raisons et motivations sur l'expérience	22
5.2.2. Procédés techniques, organisationnels	22
5.2.3. Résultats obtenus	23
5.2.4. Leçons apprises	24

6. ANALYSE DES EXPERIENCES ET BONNES PRATIQUES SUR LA COMPOSANTE 3	26
6.1. Notes de synthèse sur l'expérience 5.....	26
6.1.1. Raisons et motivations sur l'expérience	26
6.1.2. Procédés technique et organisationnel	27
6.1.3. Résultats obtenus	27
6.1.4. Leçons apprises.....	27
6.2. Notes de synthèse sur l'expérience 6.....	28
6.2.1. Raisons et motivations.....	28
6.2.2. Procédés technique et organisationnel	29
6.2.3. Résultats obtenus	29
6.2.4. Leçons apprises.....	29
7. ANNEXES	30
ANNEXE 1: Equipe de rédaction	31



Sigles & Acronymes

ALCRER	Association de lutte contre le racisme, l'ethnocentrisme et le régionalisme
BP	Budget participatif
CPC	Cellule de participation citoyenne
CPS	Comité de pilotage et de suivi
DEL	Développement Economique Local
DGCTP	Direction Générale de la Comptabilité et du Trésor Public
GIZ	Deutsche Gesellschaft für. Internationale Zusammenarbeit (Gance de coopération Allemande)
MP	Marchés Publics
OSC	Organisation de la Société Civile
PAI	Plan Annuel d'Investissement
PartiCiP au DEL	Programme de participation citoyenne aux politiques publiques pour le développement économique locale au Bénin
PDC	Plan de Développement Communal
PONADEC	Politique nationale de déconcentration et de décentralisation
PTF	Partenaire Technique et Financier
SE	Secrétaires Exécutif.ves
SEPO	Succès, Echechs, Potentialité et Obstacles
SWB	Social Watch Bénin
VNGi	VNG International
VP	Veto Players

1. Résumé exécutif

Le programme de participation citoyenne aux politiques publiques pour le développement économique local au Bénin (PartiCiP au DEL) est né des suites des deux premières phases des PartiCiP I & II, soutenues par l'Ambassade Royale des Pays-Bas. Cette troisième phase du programme, financée par l'Ambassade Royale des Pays-Bas et soutenue par la GIZ et la coopération suisse pour des activités menées par ALCRER, offre l'opportunité de promouvoir le développement économique local dans 29 communes et d'opérationnaliser des activités spécifiques dans 21 autres communes. La capitalisation annuelle des progrès réalisés via le programme est envisagée en vue de la valorisation des succès accomplis. L'exercice de la capitalisation a abouti à l'identification de six (06) expériences significatives.

1. En effet, la stratégie d'organisation des activités de plaidoyer pour l'intégration et/ou la formalisation de la présence des OSC dans les instances de prise de décisions a créé un déclic et suscite une émulation positive dans les communes. Les acteurs locaux en général et les Secrétaires Exécutif.ves (SE) en particulier ont trouvé dans les plaidoyers sur le DEL une opportunité favorable au développement et à la mobilisation des ressources propres. Les CPC ont su saisir le message des plaidoyers et ont réussi à trouver dans la mobilisation des ressources propres des ressorts pour orienter et intensifier leurs efforts dans la surveillance des dispositifs de collecte et de gestion des taxes communales.
2. Aussi, la participation de la société civile locale dans les instances communales de prise de décision est une dynamique qui s'intensifie au-delà même des espérances. Les CPC sont de plus en plus actives et motivées dans les prises de positions et dans les interpellations des acteurs impliqués dans la gestion des infrastructures socioéconomiques. Cet activisme social est renforcé par la mise en place de divers actes administratifs qui entérinent au plan communal la reconnaissance des CPC en qualité de représentant de la société civile locale dans divers secteurs.
3. Par ailleurs, l'intensification du contrôle de matérialité est une expérience qui améliore la réalisation des investissements publics communaux. Il se développe entre la société civile locale et les autorités communales une collaboration basée sur le suivi citoyen de l'exécution des marchés publics.
4. Il est aussi observé une mobilisation nationale autour de l'actualisation du manuel de procédures de reddition des comptes publics et du rattrapage des comptes de gestion en retard. Cela témoigne que l'expérience de la contribution de la société civile dans la reddition des comptes est solidement en marche.
5. De même, les mobilisations et les manifestations d'intérêts autour des répertoires des potentialités économiques & des ressources locales constituent une expérience enrichissante. Les communes d'Abomey-Calavi, de Zê, de Sô-Ava, de Porto-Novo et de Sèmè-Podji disposent chacune d'un répertoire des potentialités économiques & des ressources locales pouvant servir de support de mobilisation de ressources. S'il y a bien des résultats qui motivent la mise en place des répertoires sur les potentialités, c'est d'abord leur exploitation effective par les bénéficiaires que sont principalement les acteurs des mairies.
6. En cela, les formations, les séances et fora sur le DEL ont permis d'entretenir l'attention des acteurs communaux sur les opportunités de valorisation des potentialités économiques locales. Les compétences acquises ont servi lors des ateliers d'identification et de priorisation des initiatives DEL.

Ces expériences ont été identifiées et analysées dans le présent rapport à l'aide de l'outil SEPO. Au total, treize (13) réussites ou succès ont pu être identifiés et documentés.

1. De nouvelles mesures et/ou actes administratifs mis en place en matière de gestion, de collecte et de paiement de diverses taxes au niveau local accordent une place et un rôle prépondérants à la société civile locale.
2. De nombreuses irrégularités constatées et signalées par les CPC aux autorités locales ont contribué à une réorganisation des dispositifs de collecte et de gestion des taxes/ redevances et à l'accroissement des ressources propres.
3. Dénombrement de quinze (15) actes administratifs entérinant la participation des CPC aux instances de prise de décision témoigne d'une dynamique en forte progression.
4. Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base notamment à l'eau, la santé, l'énergie, l'éducation et au marché.
5. Le manuel actualisé de procédures de reddition des comptes publics est accepté comme une référence nationale.
6. Les comptes publics de gestion en retard au niveau des communes ont été rattrapés.
7. L'efficacité des actions de rattrapage des comptes et d'actualisation des procédures de reddition des comptes publics communaux a contribué à légitimer la présence de la société civile dans les processus de reddition de compte et auprès des institutions de régulation et de contrôle.
8. La collaboration tripartite entre l'administration (DGCTP), PTF (GIZ : PDDC, ReFORME, Coopération Suisse et Coopération Neerlandaise) et Société Civile (ALCRER, SWB) autour de la thématique de reddition des comptes publics communaux est fonctionnelle et dynamique.
9. Les répertoires des potentialités économiques & des ressources locales sont reconnus comme des supports de mobilisation de ressources à valoriser.
10. La prise en compte du répertoire dans l'élaboration du PDC 4 et le PAI 2023.
11. La sollicitation d'appui des communes pour les actions DEL.
12. Les acteurs locaux ont témoigné avoir acquis grâce aux formations des savoir, savoir-faire et habiletés pour la valorisation des potentialités économiques locales.
13. Les connaissances partagées et compétences acquises ont permis aux acteurs communaux de conduire avec succès la mise en place de fora (Dialogue Public Privé) d'échanges avec les opérateurs économiques privés.



2. Introduction et contexte de capitalisation

2.1. Rappels du programme

Contexte

De 2012 à 2020, avec le soutien du Programme de participation citoyenne aux politiques au Bénin (PartiCiP I & II, soutenu par l'Ambassade Royale des Pays-Bas) et du Programme Redevabilité (Coopération Suisse), le mécanisme des Cellules de participation citoyenne (CPC) s'est étendu dans les 77 communes du Bénin et s'est imposé comme le premier mécanisme de veille citoyenne reconnu et sollicité par les communes. Grâce à ce mécanisme, ALCRER et SOCIAL WATCH ont fortement contribué à la fourniture des services sociaux de base (eau, assainissement, santé, éducation, équipements marchands, transport rural, etc.). Elles ont également contribué au renforcement de l'exercice de la démocratie à la base en développant des outils de gestion participative de la cité (l'audience publique de reddition de comptes, le budget participatif, l'évaluation citoyenne ou communautaire des politiques publiques locales, etc.).

De même au niveau national, les OSC ont amélioré leur contribution au processus budgétaire, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques en faisant émerger les priorités des populations, en rendant publiques leurs positions sur la gouvernance publique et en dénonçant les mauvais gestionnaires à travers, entre autres, la participation aux revues sectorielles, la conduite d'activités de plaidoyer et une lutte acharnée contre la mauvaise gestion, la corruption et l'impunité.

Tout cet activisme citoyen aux niveaux national et local et les acquis liés aux changements structurels ont contribué à instaurer les conditions d'une amélioration de la gouvernance à la base, un enjeu majeur de la décentralisation béninoise.

Sur l'autre enjeu de la décentralisation qu'est le développement économique local, les communes, alors qu'elles regorgent de nombreuses potentialités, n'ont pas réussi, en quatre mandatures locales, à développer des stratégies de maîtrise et de valorisation de ces potentialités en vue de la promotion de l'économie locale, gage de création de richesses, d'emplois et d'une bonne prise en charge des besoins des populations en termes de mise en place de services publics locaux résilients.

En général, les communes affichent une méconnaissance du potentiel de l'activité économique sur leur territoire et une valorisation insuffisante de l'économie locale. 83% ne disposent pas d'une étude sur les potentialités économiques et les filières porteuses sur leur territoire. 66% d'entre elles n'ont pas réalisé un inventaire des opérateurs économiques installés sur leur territoire. Les élus locaux n'ont une connaissance de l'estimation de la valeur de l'activité économique de leur territoire que dans seulement 14,5% des communes¹.

Après avoir relevé le défi de la légitimité d'une gouvernance participative, les OSC engagées dans le programme PartiCiP, tout en travaillant sur l'impératif participatif, veulent investir les domaines structurants du développement économique local. Cette nouvelle orientation se justifie d'autant plus qu'elle s'inscrit dans la réalisation de l'objectif stratégique 3 de la

¹ Selon une étude du Programme d'appui aux collectivités territoriales (PACTE).

PONADEC² qui vise à « promouvoir des territoires attractifs, compétitifs, inclusifs, sécurisés et solidaires ». La prise en charge du développement économique local est pertinente dans la mesure où le gouvernement a adopté en 2017 un agenda spatial sur 15 ans destiné, entre autres, à « renforcer l’attractivité et la compétitivité des territoires » en donnant « plus de visibilité aux politiques sectorielles » et en offrant un « cadre de référence et de mise en cohérence spatiale »³. Cet instrument a défini six (06) pôles régionaux de développement et a mis en exergue, pour chaque pôle, ses vocations territoriales (plateforme de services, de transformation, de distribution des produits, agro-industrielle, commerciale, touristique, minière, piscicole, etc.).

La mise en œuvre d’une troisième phase de PartiCiP est destinée à travailler sur l’ensemble des enjeux de la décentralisation en portant une attention sur le développement local qui bénéficiera des acquis de la démocratie participative et de l’amélioration de la gouvernance. En effet, Le programme de participation citoyenne aux politiques publiques pour le développement économique locale au Bénin (PartiCiP au DEL), acté le 8 octobre 2021, entend mettre les acquis liés à l’exercice de la démocratie à la base au service de l’autre enjeu de la décentralisation qu’est le développement local.

Tableau 1. Fiche programme

Nom du programme	Participation citoyenne aux politiques publiques au Bénin pour le développement économique local (PartiCiP au DEL)	
Pays	Bénin	
Numéro du Programme	4000005231	
Zone(s) d'intervention	29 communes de 7 départements bénéficient des activités en lien avec le DEL : Atacora : Kouandé, Kérou, Péhunco (2KP) ; Atlantique : Allada, Toffo, Zè, Ouidah, Kpomassè, Tori-Bossito, Sô-Ava, Abomey-Calavi ; Collines : Savè, Ouèssè ; Couffo : Aplahoué, Djakotomè, Klouékanmè ; Mono : Bopa, Houéyogbé, Athiémè, Lokossa ; Ouémé : Adjohoun, Aguégoués, Bonou, Dangbo, Porto-Novo, Sémé-Podji ; Zou : Covè, Zagnanado, Ouinhi	
Partenaire technique et financier principal	Royaume des Pays-Bas	
Avec les contributions de	GIZ, DDC	
N° contrat		
Montant contrat	1.022.532.925 F CFA	
Date de début	15 octobre 2021	
Date de fin du programme	31 décembre 2024	
Durée	36,0	Mois
Membres du Consortium	ALCRER, Social Watch Bénin et VNG International	
Des activités spécifiques	Menées dans 21 communes : Atacora : Boukoumbé, Cobly, Matéri, Natitingou, Tanguiéta, Toucountouna ; Borgou/Alibori : Karimama, Banikoara, Gogounou, Kandi, Ségbana, Bembèrèkè, Sinendé, Kalalé, Nikki, Pèrèrè, Ndali, Tchaourou, Parakou ; Zou : Bohicon	

² Politique nationale de déconcentration et de décentralisation

³Bénin, Schéma d’aménagement du territoire, Agenda spatial, Version synthèse, septembre 2017, p. 10.

2.2. Objectifs et résultats du programme

2.2.1. Objectifs poursuivis

Le programme de participation citoyenne aux politiques publiques pour le développement économique locale au Bénin (PartiCiP au DEL) a pour objectif général de contribuer à promouvoir un développement local accéléré soutenu par une gouvernance transparente et inclusive.

De façon spécifique, il vise à :

- Consolider la présence des OSC dans les instances de prise de décision.
- Améliorer la redevabilité financière à travers la production complète des comptes de gestion des communes, leur apurement par la juridiction financière et le renforcement de l'accessibilité des citoyens aux informations financières dans les collectivités locales.
- Accroître la mobilisation des ressources financières locales, l'emploi et les revenus des jeunes et des femmes à travers la valorisation des potentialités économiques dans la planification et la programmation du développement communal.

2.2.2. Résultats majeurs à atteindre

Il est attendu de la mise en œuvre du programme PartiCiP au DEL cinq résultats majeurs (outcomes) :

- Les voix des citoyens et des groupes vulnérables sont prises en compte dans les politiques de développement et les prestations de services des administrations centrale et communale
- La corruption, la mauvaise gestion des deniers publics et l'impunité sont en recul
- La redevabilité financière a progressé à travers le renforcement des institutions de régulation et de contrôle
- La valorisation des potentialités économiques est devenue une priorité dans la planification et la programmation des interventions de développement dans les communes
- L'adhésion des parties prenantes est confortée par les résultats du programme aux niveaux national et local

2.2.3. Composantes du programme

- Composante 1 : « Voix des citoyenNEs »
- Composante 2 : « Redevabilité et lutte contre l'impunité »
- Composante 3 : « Valorisation des potentialités économiques »



3. Capitalisation des expériences

3.1. Finalités de la capitalisation

Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Participation Citoyenne aux Politiques Publiques au Bénin pour le Développement Economique Local (PartiCiP au DEL), la documentation dynamique des progrès phares réalisés est une principale activité envisagée en vue de la capitalisation des acquis dudit programme. A cet effet, il est nécessaire de synthétiser les informations par outcome et par composante afin de les rendre intelligibles, diffusables, d'en tirer des leçons et ainsi de favoriser leur utilisation par les instances de coordination et de pilotage du programme ainsi que par les groupes cibles et bénéficiaires finaux. Ainsi, conformément au Plan de Suivi-Evaluation et de Capitalisation, il est prévu l'organisation d'un atelier annuel de capitalisation.

Objectif Général

L'objectif global de l'atelier est de valoriser les succès/ initiatives du programme au travers d'un rapport annuel de capitalisation et de promotion des résultats voire des effets obtenus (attendus ou non prévus) aux niveaux national et local.

Objectifs spécifiques

Il s'agit concrètement :

- d'identifier et de documenter les bonnes pratiques et leçons apprises afin de formuler des recommandations pour réorienter et améliorer l'intervention ;
- de transformer les effets/changements induits via le programme en des savoir-faire réutilisables ;
- d'instaurer de concert avec la cellule de communication, un mécanisme de diffusion des succès/ initiatives accomplis au cours de la mise en œuvre du programme.

Résultats attendus

Trois principaux résultats sont attendus de la mission.

- les bonnes pratiques et leçons apprises sont identifiées et documentées ;
- les effets/changements induits via le programme sont transformés en des savoir-faire réutilisables ;
- un mécanisme de diffusion des succès/ initiatives accomplis au cours de la mise en œuvre du programme est fonctionnel.

Au terme du premier atelier annuel de capitalisation, les livrables suivants sont attendus :

Livrables de l'atelier

- un rapport de capitalisation servant de support d'Appropriation, d'Information, d'Education et de Communication (AIEC) sur les bonnes pratiques et les leçons apprises est disponible ;
- les fiches validées des expériences capitalisées.

3.2. Méthodologie de capitalisation

L'organisation de l'atelier de capitalisation est prévue en trois (03) phases.

3.2.1. Collecte et analyse des évidences, des changements importants

Elle est réalisée à travers l'inventaire analytique et/ou matériel des évidences, des changements importants suivi des discussions approfondies réalisées sur site et de l'élaboration des fiches d'expériences. La finalité recherchée ici est l'identification des savoir et savoir-faire capitalisables.

3.2.2. Identification et analyse des bonnes pratiques et leçons apprises

Les fiches d'expériences élaborées devront servir ici comme éléments de restitution et mis en examen au cours de l'atelier de capitalisation. Les restitutions constituent une fenêtre d'opportunité pour l'examen et la validation des bonnes pratiques et leçons apprises.

Des visuels seront réalisés par outcome avec la méthode SEPO pour servir d'outil de structuration permettant de mettre en relief les Succès, les Echecs, les Potentialités et les Obstacles identifiés. Aussi, les visuels SEPO serviront-ils de support de facilitation pour la validation des bonnes pratiques et leçons apprises.

3.2.3. Elaboration du support de capitalisation

Le présent document sert en même temps de format pour le support de capitalisation. A partir des visuels SEPO, il est rédigé des notes de synthèse par composante, lesquelles résument les bonnes pratiques, les raisons et motivations y relatives, les principaux résultats, le déroulé des expériences ou les approches de mise en œuvre, les leçons apprises, les défis, les conclusions et recommandations pour conduire des expériences similaires.

L'amélioration des notes de synthèse est réalisée en atelier sur la base des orientations définies dans le guide. Des restitutions ont été effectuées en plénière. Au terme des restitutions, il est produit une consolidation et une relecture globale qui sert de support de capitalisation. Les bonnes pratiques ont été présentées par composante.



4. Analyse des expériences et bonnes pratiques sur la composante 1

Précis sur la composante 1

Cette composante consiste à travailler à la prise en compte des voix des citoyenNEs et des groupes vulnérables dans les politiques de développement et les prestations de services des administrations centrales et communales.

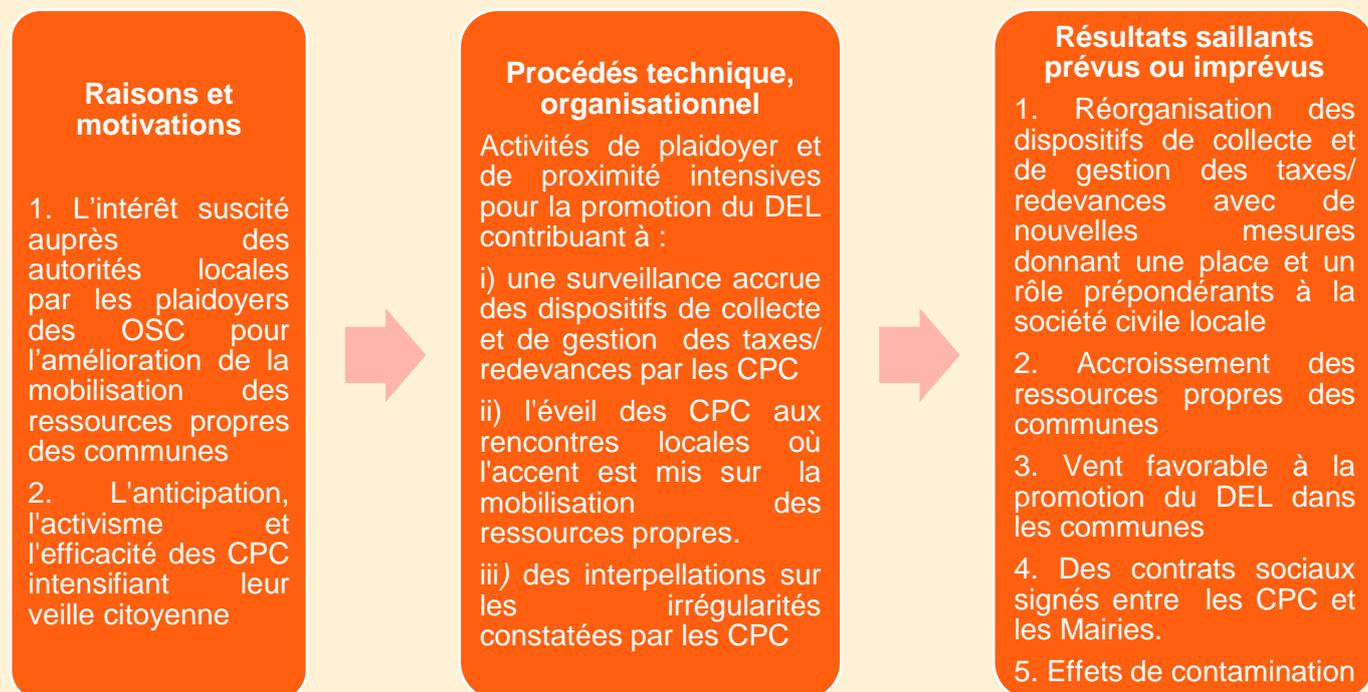
Au cours de l'année 2022, deux expériences importantes ont été identifiées par rapport à cette composante et mettent en relief d'une part, la dynamique observée dans les communes suite à la présentation du programme PartiCiP au DEL et le plaidoyer pour la formalisation du cadre partenarial entre les mairies et les OSC/CPC et d'autre part, l'intensification de la participation de la société civile locale dans les instances communales de prise de décision.

4.1. Notes de synthèse sur l'expérience 1

Titre de l'expérience

La dynamique observée dans les communes suite au plaidoyer pour la prise en compte des OSC dans les instances de prise de décisions et la promotion du DEL.

La présente fiche de synthèse permet de ressortir les raisons et motivations, les procédés technique et organisationnel et les résultats saillants relatifs à l'expérience.



4.1.1. Raisons et motivations sur l'expérience

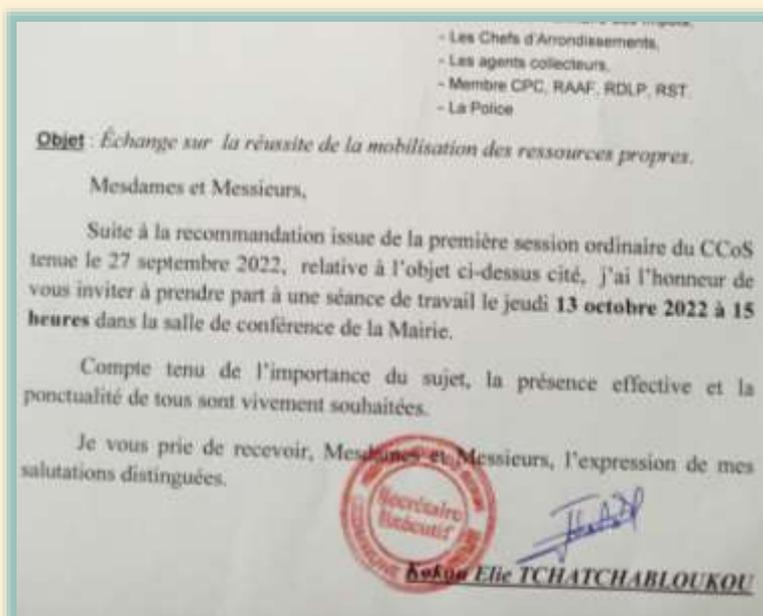
La période de l'organisation des activités de plaidoyer coïncide avec le déploiement et l'installation des Secrétaires Exécutifs et leurs collaborateurs dans l'administration communale en application des réformes dans le secteur de la décentralisation. Les acteurs locaux en général et les Secrétaires Exécutif.ves (SE) en particulier ont trouvé dans les plaidoyers sur le DEL une opportunité favorable au développement et à la mobilisation des ressources propres. Les autorités communales ont accueilli favorablement le plaidoyer

au point de positionner les CPC au rang des acteurs importants dans la mobilisation des ressources et dans la surveillance des dispositifs de collecte et de gestion des taxes communales.

Par exemple, dans la Commune des Aguégoués, les membres de la CPC ont contribué à mettre en lumière une situation qui faisait perdre des ressources à la commune. En effet, le lieu de regroupement et de vente du sable fluvio-lagunaire prélevé dans les Aguégoués avait été subtilement déplacé de la commune et ramené à Adjina-Tokpa dans la commune de Porto-Novo. Ce changement occasionne implicitement un déplacement du centre de collecte des taxes fluviales des Aguégoués vers Porto-Novo. Les constats effectués par les membres de la CPC et les investigations menées en lien avec le SE des Aguégoués ainsi que les interpellations des auteurs ont permis non seulement de corriger mais aussi et surtout d'améliorer les ressources propres mobilisées et les mécanismes de gestion desdites taxes qui constituent l'une des principales ressources dans la commune des Aguégoués. En réalité, les constats effectués par les membres de la CPC ont abouti à une amélioration des taxes y afférents de 4.500 FCFA par semaine précédemment déclarés par les agents collecteurs à 40.000 voir 50.000 FCFA par jour, soit 240.000 à 300.000 FCFA par semaine.

Cette situation dans la commune des Aguégoués illustre de nombreuses irrégularités constatées et signalées par les CPC aux autorités locales et qui ont contribué à une réorganisation des dispositifs de collecte et de gestion des taxes/ redevances et à l'accroissement des ressources propres des communes.

En matière de gestion, de collecte et de paiement de diverses taxes, il est observé que plusieurs autorités communales ont mis en place de nouvelles mesures et/ou actes administratifs qui accordent une place et un rôle prépondérants à la société civile locale. Au cours de l'année, il est dénombré cinq (05) nouvelles mesures et/ou actes administratifs dans les politiques publiques et les prestations de services. Il s'agit par exemple des actes ayant trait à la création des cadres de concertation des opérateurs privés dans la commune de Zê, l'amélioration des procédures inhérentes à l'obtention de l'acte de détention coutumière à Athiémé, aux recrutement et déploiement de nouveaux agents collecteurs de taxes dans



la commune de Ouèssè, à la constitution et au déploiement des équipes de supervision, de collecte et de sensibilisation des populations sur le paiement des taxes communales. Dans les communes de Bopa, d'Athiémé, de Ouinhi et de Covè par exemple, les membres des Cellules de Participation Citoyenne ont participé à divers séances d'échanges et ont co-dirigé plusieurs sensibilisations des taxi motos et des usagers dans les marchés et sur les radios communautaires sur la mobilisation des ressources propres et spécifiquement le paiement des taxes. C'est un développement imprévu qui témoigne d'une dynamique forte et encourageante dans la progression du programme.



Sensibilisation des populations à Bopa avec les membres de la CPC

4.1.2. Procédés techniques, organisationnels

La stratégie, l'activisme et l'anticipation des acteurs de pilotage et de coordination du programme PartiCiP au DEL ont été efficaces en ce sens qu'ils ont éveillé l'attention des CPC qui ont su saisir le message des plaidoyers sur l'appropriation du DEL et ont réussi à trouver dans la mobilisation des ressources propres des ressorts pour orienter et intensifier leurs efforts dans la surveillance des dispositifs de collecte et de gestion des taxes communales. Dans plusieurs communes, cette veille citoyenne a contribué à la réorganisation des dispositifs de collecte et de gestion des taxes, à la mise en place de nouvelles mesures donnant une place et un rôle prépondérants aux CPC et fait partie intégrante des facteurs à l'origine de l'accroissement des ressources propres dans diverses communes.

En effet, l'organisation des plaidoyers aux niveaux national et local sous le leadership du Président et de la Vice-Présidente du Comité de Pilotage et de Suivi (CPS) du programme PartiCiP au DEL a rehaussé l'écoute et facilité l'ouverture des portes aux CPC. Aussi, la participation de ces acteurs en qualité d'observateur aux sessions du Conseil Communal (CC) traitant spécifiquement du développement des ressources communales et partant du Développement Economique Local (DEL) a éveillé leurs attentions sur de nouveaux domaines de la veille citoyenne. C'est ainsi que les CPC intensifient leurs interventions dans des champs où il était possible de démontrer la contribution de la société civile locale au développement des ressources propres.

4.1.3. Résultats obtenus

En termes de résultats, il est à signaler que le positionnement du programme sur le Développement Economique Local (DEL) suscite fortement l'attention et l'adhésion des acteurs qui formulent des attentes au-delà même des objectifs fixés. Aussi, la connexion entre le DEL et la mobilisation des ressources propres reste-t-elle la principale manifestation de démarrage du programme qui ne laisse indifférent aucun acteur de développement. Aux niveaux des instances nationales, on peut observer pour exemple, l'adhésion de l'Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT) qui a retenu les membres du consortium de PartiCiP au DEL parmi les acteurs de promotion de l'économie locale. Le consortium a d'ailleurs pris part à la première rencontre des acteurs de promotion de l'économie locale au cours de l'année 2022. Par ailleurs, il est constaté la poursuite de la formalisation de l'intégration des CPC/OSC dans les instances de prise de décision par la signature des contrats sociaux entre celles-ci et l'administration des communes.



4.1.4. Leçons apprises

L'accentuation du programme sur le Développement Economique Local d'une part, et la connexion entre le DEL et la mobilisation des ressources propres d'autre part, sont salutaires et ont été décisifs dans l'adhésion des acteurs locaux et en conséquence dans la réussite des activités de plaidoyer. Le développement des activités de plaidoyer a permis une prise de conscience des acteurs (Autorités

communales et OSC) sur la diversité des potentialités économiques locales inexplorées pour la création des richesses et d'emplois dans les communes.

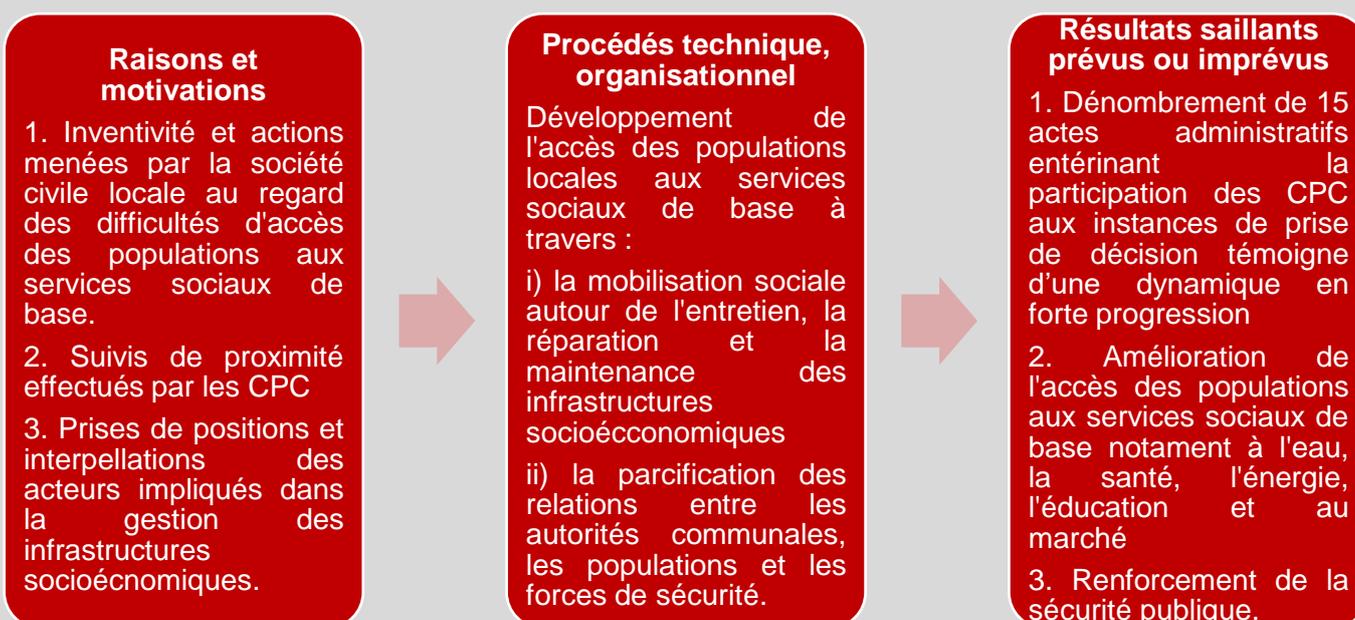
Les autorités communales ont trouvé dans les plaidoyers un écho favorable à la mobilisation des ressources propres et les CPC y ont trouvé de nouveaux champs de développement de leur veille citoyenne. Ces positionnements des acteurs ne doivent pas faire perdre de vue la stratégie d'impact du programme PartiCiP au DEL. Elle place l'amélioration des ressources propres non comme une priorité directe mais plutôt comme une finalité, ou l'une des manifestations des changements visés. Pour y parvenir, il y a de choix des politiques publiques à faire à l'effet d'identifier et de développer les potentialités économiques de chaque commune.

4.2. Notes de synthèse sur l'expérience 2

Titre de l'expérience

La participation de la société civile locale dans les instances communales de prise de décision est une dynamique qui s'intensifie au-delà même des espérances.

Cette expérience est mise en exergue au travers de l'analyse des raisons et motivations qui justifient l'action et les rôles joués par les acteurs, les procédés ou approches de mise en œuvre et les résultats obtenus.



4.2.1. Raisons et motivations sur l'expérience

L'accessibilité des populations aux services sociaux de base est essentiel et est tout aussi déterminant pour le Développement Economique et Local (DEL). Elle est facilitée par la prise en compte au plan local des voix des citoyen.e.s et groupes vulnérables. En cela, il est observé que les CPC sont de plus en plus actives et motivées dans les prises de positions et dans les interpellations des acteurs impliqués dans la gestion des infrastructures socioéconomiques.

Cet activisme social est renforcé par la mise en place de divers actes administratifs qui entérinent au plan communal la reconnaissance des CPC en qualité de représentant de la société civile locale dans divers secteurs. Dans plusieurs communes, les CPC sont impliquées par arrêté ou décision communale dans la mise en place i) des comités de pilotage du budget d'appui à la lutte contre l'insalubrité autour des ouvrages d'eau de la commune, ii) des observatoires communaux de l'éducation, iii) des Conseils Communaux de

Suivi (CCoS). Par ailleurs, cette reconnaissance est l'une des conséquences de l'inventivité de la société civile locale et des actions menées par elle en vue de la résolution des difficultés d'accès des populations aux services sociaux de base. Les manières d'agir ou procédés technique et organisationnel dépendent entre autres des appuis apportés via le programme PartiCiP au DEL mais aussi de la créativité et du dynamisme de chaque CPC.

4.2.2. Procédés techniques, organisationnels

L'approche utilisée dans le cadre de la mise en œuvre de PartiCiP au DEL est de susciter via les CPC des interventions de proximité en vue de l'amélioration de l'accès des populations locales aux services sociaux de base. En effet, dans plusieurs communes, il est observé sous l'impulsion des membres des CPC, une mobilisation sociale autour de l'entretien, la réparation et/ou la maintenance des infrastructures socioéconomiques.

A Ouinhi, l'Adduction d'Eau Villageoise (AEV) de AIZE est l'un des grands réseaux d'alimentation des populations en eau potable et qui dessert les grands services déconcentrés de la commune, la mairie et une bonne partie des arrondissements de Sagon et de Ouinhi centre. Malheureusement, elle connaît des pannes récurrentes de longue durée aggravées par les impayés des consommateurs indécents créant de surcroît l'amortissement total de son groupe électrogène vers la fin de l'année 2020. Le renouvellement de ce générateur en février 2021 devrait mettre fin aux souffrances des populations, sauf qu'en moins d'un an, les longues pannes ont visiblement repris et le cercle des débiteurs s'est agrandi. Au premier trimestre de l'année 2022 et sous l'impulsion de la Cellule de Participation Citoyenne, plusieurs rencontres ainsi qu'une causerie débat organisées en présence de l'exécutif de la mairie, du REHA, du C/SPDL, des CA des arrondissements concernés, de quatre membres ACEP dont deux de la zone concernée, du fermier, des délégués, du Coordonnateur départemental des CPC, des débiteurs indécents et d'une femme dans chacune des huit localités traversées par l'AEV ont abouti à l'achat d'un nouveau groupe, à la mise en fonctionnemet de l'AEV et l'amélioration du dispositif de gestion.

Ce récit est illustratif des prises de positions de la société civile locale et de la prise en compte des interpellations des CPC dans la fourniture des services.

4.2.3. Résultats obtenus



A l'instar de la description susmentionnée, au moins dix-neuf (19) actions initiées par les CPC au cours de l'année ont été prises en compte. Au nombre des interventions ayant prospéré, figurent notamment celle de la CPC de Bonou dont les actions ont contribué à corriger le défaut d'électricité au Complexe Scolaire (CS) d'Affamè, la correction d'un défaut sur le portail du centre de santé de Ouèssè, la réparation de la pompe à motricité humaine à Zoungbo Akpéhoué dans la commune de Bopa.

Ces réalisations sont évocatrices des suivis de proximité effectués par les membres CPC. Elles constituent une manifestation des résultats obtenus.

Force est de constater que ces actions participent à l'amélioration de l'accessibilité des populations aux services sociaux de base. Les exemples précités soulignent la manière dont les accès à l'eau, la santé et à l'énergie sont facilités au grand bonheur des populations. L'aboutissement des actions menées est une source de satisfaction morale mais apporte également une reconnaissance personnelle et organisationnelle. La société civile locale jouit en retour de plusieurs reconnaissances au plan communal.

Le dénombrement de quinze (15) actes administratifs entérinant la participation des CPC aux instances de prise de décision témoigne en effet d'une dynamique en marche et en forte progression.

4.2.4. Leçons apprises

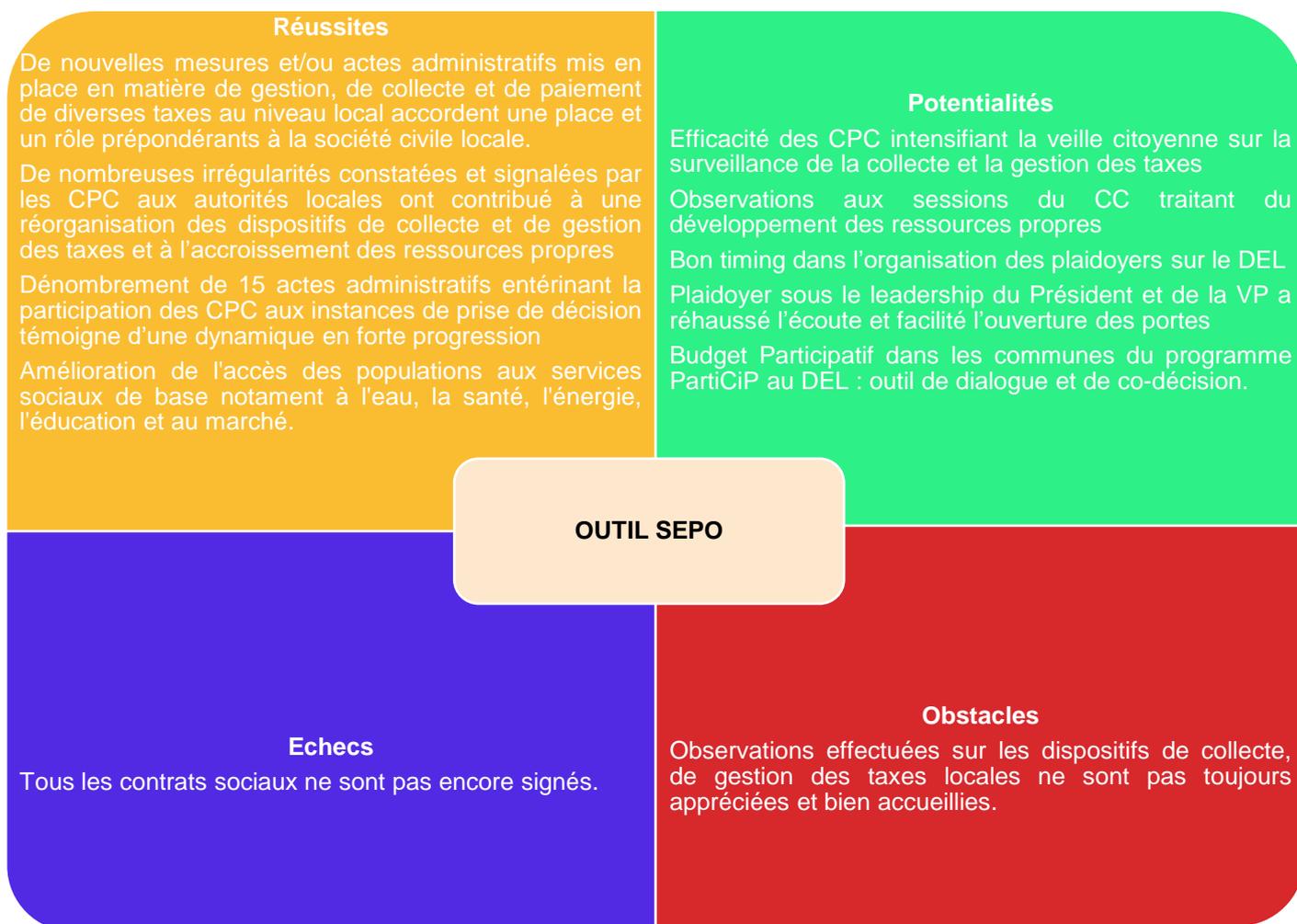
Les observations effectuées au titre de l'année 2022 montrent que les dynamismes de la société civile locale varient d'une commune à une autre et dépendent des relations qu'elle développe ou entretienne avec les autorités locales. Dans certaines communes comme à Ouinhi, Athiémé, Bopa, les CPC tirent leur légitimité de l'efficacité de leurs actions sur le terrain. A Sô-Ava, les membres de la CPC ont dû saisir officiellement les autorités communales pour solliciter des audiences. Les réalités n'étant pas les mêmes, les membres de chaque CPC se doivent d'adapter leurs interventions et leur mécanisme de collaboration.

Article 1^{er} : Il est créé dans la commune de Bopa, un Comité de Pilotage dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Renforcement des Acquis du Projet d'Appui à la lutte Contre l'Insalubrité autour des ouvrages d'Eau Potable (PACIPE-2).

Article 3 : Le comité de pilotage est composé comme suit :

- **Président** : le Maire ;
- **Secrétaire** : le Chef Service Eau, Hygiène et Assainissement de la Mairie
- **Membres** :
 - le Commissaire de la police républicaine de Bopa;
 - le Chef Service Eau de Lokossa;
 - l'Agent d'hygiène communal ;
 - le Représentant de l'Association des Consommateurs d'Eau Potable;
 - le Représentant de la Cellule de Participation Citoyenne ;
 - le Représentant des Jeunes ;
 - la Représentante des femmes ;
 - la Représentante des personnes vivant avec un handicap ;
 - le Représentant de l'Unité de Gestion du Projet (UGP).

Figure 1 : Synthèse SEPO sur la composante 1



5. Analyse des expériences et bonnes pratiques sur la composante 2

Précis sur l'outcome 2

La composante 2 vise à améliorer la redevabilité financière dans les collectivités territoriales et à faire reculer le phénomène de la corruption dans le secteur public. Cela a été possible au cours de l'année avec l'intensification du contrôle de matérialité des investissements publics effectué par les CPC dans les communes. De même, la contribution de la société civile dans la reddition des comptes est solidement en marche.

Ces expériences ont été possibles grâce d'une part, à l'efficacité des actions de rattrapage des comptes de gestion et d'actualisation des procédures de reddition des comptes publics communaux et d'autre part, à la collaboration tripartite entre l'administration (DGCTP), PTF (GIZ : PDDC, ReFORME, Coopération Suisse et Coopération Neerlandaise) et Société Civile (ALCRER, SWB) autour de la thématique de reddition des comptes publics communaux.

5.1. Note de synthèse sur l'expérience 3

Titre de l'expérience

L'intensification du contrôle de matérialité des investissements publics dans les communes : Une expérience qui améliore la réalisation des investissements publics communaux.

L'aboutissement des investissements publics au niveau communal mobilise davantage l'attention des populations locales pour plusieurs raisons.

Raisons et motivations

1. Efficacité des visites effectuées pour le suivi de l'exécution des Marchés Publics.
2. Suivis de proximité effectués par les CPC
3. Présence dans les processus de passation des marchés publics
4. Poursuite de la collaboration entre la société civile et les mairies sur l'organisation des émissions radio.
5. Présence dans les initiatives de développement économique

Procédés technique, organisationnel

Suivi citoyen de la commande publique et de l'exécution des marchés publics via :

- i) le dénombrement de 29 marchés publics suivis mobilise et crédibilise l'attention sur la veille citoyenne
- ii) des dénonciations effectuées suite au contrôle de matérialité.
- iii) Dégel des risques de conflits communautaires par le dénouement de nombreuses tensions sociales autour des initiatives de développement

Résultats saillants prévus ou imprévus

1. Aboutissement au grand bonheur des populations locales de nombreux investissements publics en souffrance, endommagés et/ou abandonnés
2. Rôle prépondérant joué par les CPC dans l'intermédiation et la pacification des relations autour des initiatives de développement local

5.1.1. Raisons et motivations sur l'expérience

Les acteurs de la société civile locale sont de plus en plus préoccupés et impliqués dans la réalisation des investissements publics dans leurs localités respectives. Les raisons de leur présence se justifient par l'efficacité des visites effectuées dans le cadre du suivi de l'exécution des Marchés Publics (MP). En réalité, de nombreux investissements publics sont soit en souffrance, soit endommagés et/ou abandonnés. Au regard de leur présence dans les communautés, les membres de la société civile locale réalisent des suivis de proximité et informent les autorités locales des constatations effectuées. Il se développe entre la société civile locale et les autorités communales une collaboration basée sur le suivi citoyen de l'exécution des marchés publics. L'efficacité de la collaboration dépend des procédés technique et organisationnel.

5.1.2. Procédés techniques, organisationnels

En ces matières, la stratégie utilisée par les acteurs de la société civile locale se résume en quatre (04) points essentiels non hiérarchisés mais complémentaires.

- i) Le recueil des plaintes. Les plaintes offrent l'occasion de recueillir et d'analyser les problèmes signalés par les populations, bénéficiaires des investissements.
- ii) Le suivi de la commande publique : Il donne l'opportunité aux membres de la communauté d'être au fait tout au moins des processus de lancement, d'attribution et de notification des marchés publics.

Suivi citoyen de l'exécution des travaux de construction de la passerelle de Kpodo à Sô-Ava

La réalisation de la passerelle de Kpodo située entre les villages de Ahomey-Gbékpa dans l'arrondissement de Sô-Ava centre et le village Gbessou de l'arrondissement de Houédo-Aguékou est au cœur de toutes les attentions. Au regard de son positionnement, l'ouvrage résoud les problèmes de libre circulation des personnes et des biens entre les communes de Dangbo, Adjohoun et Sô-Ava. Les expériences ont montrés que la passerelle a cédé plus d'une fois. C'est pourquoi, les populations sont très attentionnées et motivées pour le suivi du nouveau chantier en cours. Le suivi citoyen de l'exécution des travaux est placé sous le leadership de la CPC de la commune de Sô-Ava qui dans sa stratégie, a reçu des plaintes, réalisé des investigations, animé des émissions radio et conduit une délégation des communautés auprès des autorités communales. Ces dernières et les membres de la société civile sont parvenus à un consensus pour l'aboutissement du chantier.

iii) Le suivi de matérialité : C'est le suivi de l'exécution des marchés au travers duquel, les acteurs de la société civile locale réalisent des suivis de proximité et des investigations leur permettant de mieux maîtriser l'état de réalisation des investissements publics.

iv) Les dénonciations/ interpellations : Elles se fondent sur les suivis de proximité et les investigations menées et consistent à attirer l'attention des acteurs de décisions. L'intérêt des dénonciations/ interpellations est de pouvoir déclencher des actions en vue de l'aboutissement des investissements publics.

Au-delà des procédés technique et organisationnel, les résultats escomptés constituent fondamentalement, l'essentiel des préoccupations des populations locales.

5.1.3. Résultats obtenus

Au niveau communal, la CPC est au centre de la stratégie de suivi citoyen des investissements publics. Le suivi citoyen de l'exécution des marchés publics facilite l'avancement, au grand bonheur des populations locales, de nombreux investissements publics. Les résultats obtenus sont évocateurs de quarante-un (41) marchés publics suivis par les CPC



au-delà de toute prévision et mobilisent davantage l'attention sur la veille citoyenne. Le nombre de marchés publics suivis est quatre (04) fois supérieur aux prévisions annuelles. Par contre, peu de dénonciations ont été documentées. Au moins cinq (05) dénonciations effectuées suite au contrôle de matérialité ont contribué à l'achèvement des investissements publics et donnent la preuve que le suivi de citoyen de l'exécution est une réalité en marche.

Par exemple, l'aboutissement de la construction du marché de poisson d'Akodji dans l'arrondissement de HOUEDOME de la commune des Aguégus est illustrative du dénouement intervenu sous l'impulsion des acteurs de la communauté. L'entreprise précédemment attributaire du marché a été déssaisie après les investigations ayant révélé son incapacité à achever les travaux qui ont été par la suite finalisés grâce à un autre prestataire.

De même, dans la commune de Ouinhi, est-il apparu de vives tensions sociales autour du lieu devant accueillir la construction du marché moderne de Ouinhi centre. Le lieu retenu pour abriter l'infrastructure marchande a rencontré l'opposition des adeptes de la divinité ORO qui y organisaient leurs manifestations culturelles. Les négociations et discussions conduites sous l'égide des acteurs de la société civile locale ont abouti à l'adhésion des différentes parties prenantes sur le site retenu pour l'implantation du marché et à l'attribution d'un nouveau site pouvant désormais accueillir les célébrations culturelles autour de la divinité ORO. Il demeure une évidence au regard de ces résultats que la société civile locale joue également un rôle prépondérant dans l'intermédiation et la pacification des relations autour des initiatives de développement économiques et local.

5.1.4. Leçons apprises

La participation de la société civile locale au processus de passation des marchés publics reste une expérience à consolider et à renforcer. L'insuffisante maîtrise des processus de passation des marchés limite la participation des CPC dont les membres sont embarqués parfois sans précaution. La place et le rôle de la société civile locale dans les processus de passation des marchés publics ne sont pas toujours maîtrisés par les membres des CPC. Ainsi, leur positionnement en matière de suivi de la commande publique gagnerait à être davantage clarifié.

En outre, les visites effectuées dans le cadre du suivi de l'exécution des MP ne sont pas toujours facilitées. Ainsi, toutes les dénonciations effectuées à la suite des suivis de l'exécution des marchés publics n'ont pas abouti malgré l'engagement des autorités locales. Dans certaines communes comme à Sô-Ava, les observations ont été discutées avec les autorités locales. Cela suppose que les CPC doivent s'entourer des évidences nécessaires et suffisantes avant de procéder aux interpellations.

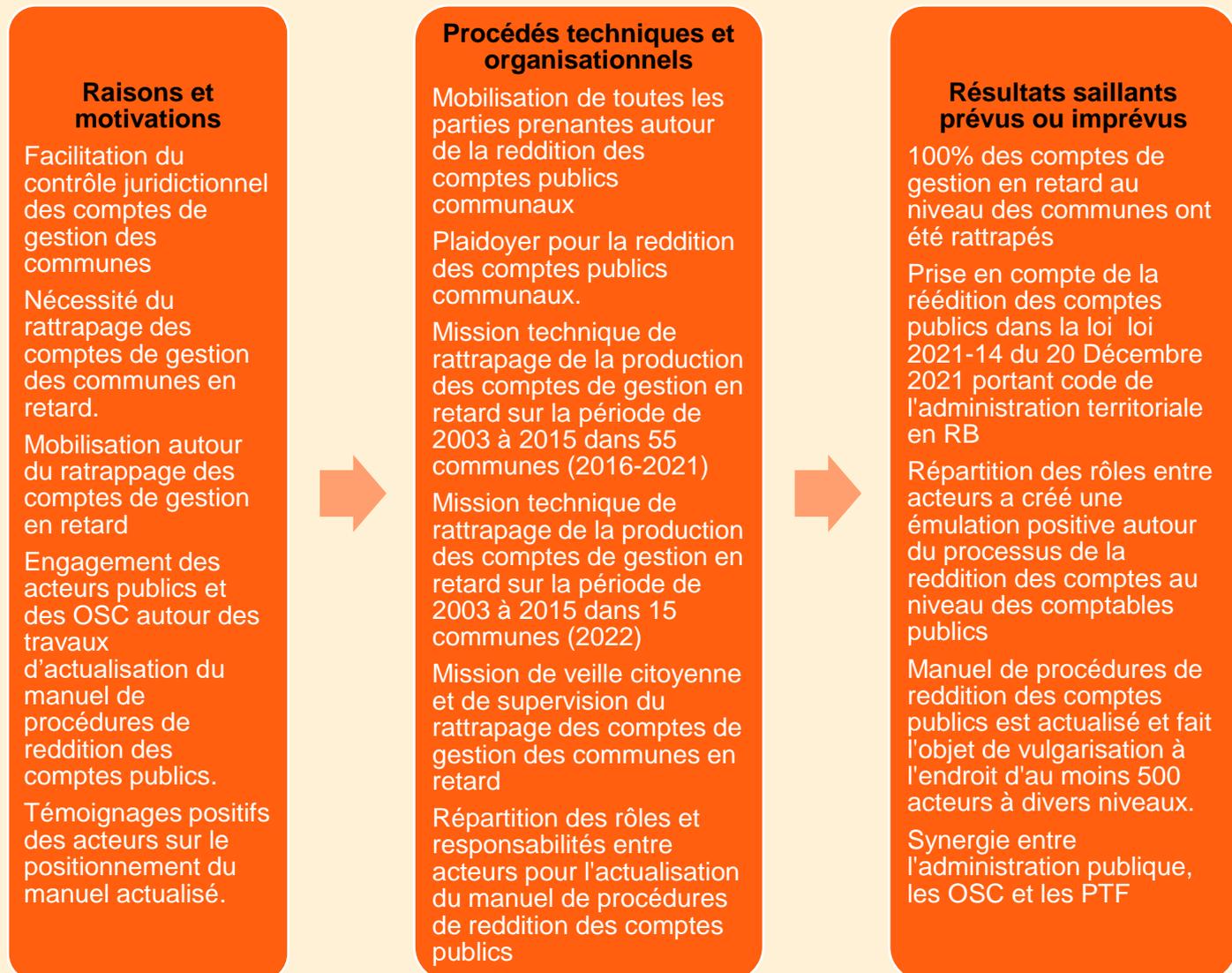


5.2. Note de synthèse sur l'expérience 4

Titre de l'expérience

La contribution de la société civile dans la reddition des comptes est solidement en marche.

La redevabilité financière est au centre des motivations des acteurs dont les procédés technique et organisationnel ont permis d'obtenir des résultats significatifs.



5.2.1. Raisons et motivations sur l'expérience

Il est observé une mobilisation nationale autour de la relecture du manuel de procédures de reddition des comptes publics, du rattrapage des comptes de gestion en retard et de la reddition des comptes à bonne date. Ce sont des enjeux importants de Développement Economique Local (DEL) qui appellent l'attention d'une part, des acteurs de l'administration communale notamment les élus communaux et locaux, des Secrétaires Exécutifs, des cadres communaux, des trésoriers communaux et départementaux, des cadres de l'administration fiscale (receveurs et inspecteurs des impôts), des préfectures (tutelle) ; et d'autre part, des partenaires au développement ainsi que des membres des OSC.

Cette expérience est motivée par la nécessité d'une reddition de comptes régulière et à bonne date pour qu' in fine, le contrôle juridictionnel soit effectif. Cette volonté est soutenue par l'ensemble des acteurs.

5.2.2. Procédés techniques, organisationnels



Le rattrapage des comptes de gestion non produits entre 2003 et 2015 est facilité par des cadres des communes retardataires et les agents de la DGTC qui ont été responsabilisés pour conduire l'activité. Ces cadres avec l'appui technique et financier de PartiCiP, de la Coopération technique allemande GIZ, de la Coopération Suisse ont apporté une assistance technique de proximité aux communes dont les comptes de gestion étaient en souffrance.

Cette activité a induit une mission de veille citoyenne et de supervision. Ainsi, l'on peut conclure que cette activité a permis de rattraper l'ensemble des comptes de gestion non produits entre 2003 et 2015 grâce à l'efficacité de l'assistance technique et à l'implication de la société civile notamment l'ONG ALCRER qui a formulé un plaidoyer à l'endroit des partenaires au développement afin que ces derniers contribuent à la réalisation de l'activité. Il apparaît en effet que l'approche participative a été déterminante pour la réussite de ce processus.

Aussi, est-il observé une participation active des acteurs autour de l'actualisation du manuel de procédures de reddition des comptes publics. La répartition des rôles entre acteurs public et privé a créé une émulation positive autour du processus d'actualisation du manuel susmentionné. Ainsi, l'implication des acteurs publics et des OSC autour des travaux d'actualisation du manuel de procédures de reddition des comptes publics s'est avérée efficace et primordiale pour l'obtention des résultats. En somme, il est apparu que cette expérience doit sa réussite à la synergie de collaboration qui s'est instituée entre l'administration, les PTF et la Société Civile.



5.2.3. Résultats obtenus

En termes de résultats, l'opération de rattrapage des comptes de gestion des communes a permis de produire 462 comptes de gestion pour les 70 communes. Cette opération a également permis à des communes qui n'ont jamais produit de comptes de gestion depuis le début de la décentralisation au Bénin, après 13 ans d'exercice de gestion des communes de se mettre à jour de cette obligation de reddition des comptes. En effet, les acteurs à divers niveaux dans les communes ont pris conscience de la nécessité de produire, dans les délais, les comptes publics communaux (comptes administratifs et comptes de gestion).

Aussi, faudrait-il rappeler le processus participatif employé lors de la relecture du manuel de procédures de reddition publics communaux. Ce processus a été un succès comme l'a témoigné l'ensemble des acteurs impliqués dans la dynamique. A titre d'exemple, la mise en œuvre de l'activité a connu la mise en commun de la contribution de l'ONG ALCRER et celle de la GIZ (Projet ReFORME). Ce sont des facteurs positifs et

très enrichissants qui apportent du crédit à l'action de la société civile, laquelle s'investit dans la vulgarisation du manuel auprès de l'ensemble des acteurs.

5.2.4. Leçons apprises

En matière de reddition de comptes, l'une des plus grosses attentes concerne l'apurement juridictionnel. Pour y parvenir, la capacitation de la juridiction financière reste une nécessité au regard de l'inadéquation entre le volume des comptes à apurer et les moyens humains, matériels et financiers disponibles.

Par ailleurs, le processus d'actualisation du manuel de procédures de reddition des comptes publics a été plus long que prévu et constitue un point d'apprentissage pour les expériences futures. En effet, la durée a été certes longue mais a contribué à l'existence d'un document qui a retenu l'attention de tous les acteurs, notamment, les participations, en dehors des cadres de l'administrations centrales et communales, des préfets, des maires, des membres de la Société Civile. Le défi pour le nouveau manuel est de créer les conditions de sa mise à jour périodique sans attendre une décennie pour sa relecture. Autrement dit, créer un manuel dynamique

En conclusion, il est apparu que les multiples plaidoyers de la Société Civile ont porté leurs fruits, de sorte que des dispositions de la loi 2021-14 du 20 décembre 2021 soient consacrées à la reddition des comptes. De ces dispositions, l'on peut retenir entre autres les points ci-dessous.

- La possibilité donnée à tout citoyen de saisir l'autorité de tutelle pour des faits répréhensibles constatés (article 540).
- Le réaménagement des délais de présentation des votes et de transmission des documents de reddition de comptes à la juridiction financière.
- L'obligation pour le receveur des impôts en tant que comptable assignataire des impôts et taxes locaux de justifier les restes à recouvrer des recettes fiscales.





Figure 2 : Synthèse SEPO sur la composante 2



6. Analyse des expériences et bonnes pratiques sur la composante 3

Précis sur la composante 3

Cette composante vise à travailler à ce que la valorisation des potentialités économiques devienne une priorité dans la planification et la programmation des interventions de développement dans les communes et à l'appropriation durable des résultats du programme.

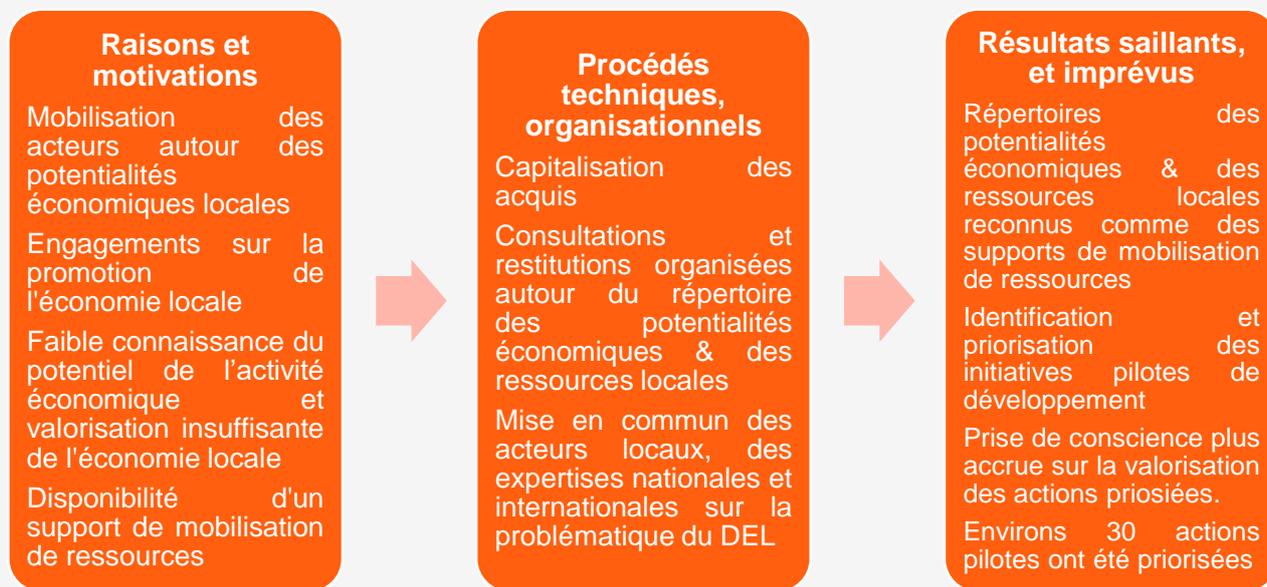
Deux expériences ont retenu l'attention des parties prenantes au titre de l'année. En effet, les mobilisations et les manifestations d'intérêts autour des répertoires des potentialités économiques & des ressources locales constituent une expérience enrichissante. Aussi, l'expérience de l'organisation des formations, des séances et fora sur le DEL a permis d'éveiller l'attention des acteurs communaux sur les opportunités de valorisation des potentialités économiques locales et la nécessité d'un dialogue entre Public- Privé.

6.1. Notes de synthèse sur l'expérience 5

Titre de l'expérience

Les mobilisations et les manifestations d'intérêts autour des répertoires des potentialités économiques & des ressources locales constituent une expérience enrichissante.

Il est observé une mobilisation des acteurs locaux, des expertises nationales et internationales autour de la problématique du DEL. Les raisons, les procédés technique et organisationnel utilisés ainsi que les résultats obtenus sont présentés ci-dessous.



6.1.1. Raisons et motivations sur l'expérience

La mise à disposition des répertoires des potentialités économiques & des ressources locales est essentielle au développement économique local car les acteurs ne disposent pas d'une parfaite connaissance du potentiel économique de leur territoire. Les autorités communales et les opérateurs socio-économiques ont trouvé dans les processus d'élaboration desdits répertoires des fenêtres d'opportunités pour faire connaître leurs

motivations, leurs attentes, les spécificités et potentialités de leurs communes et les difficultés auxquelles ils sont exposés. Il est observé une forte participation et un positionnement très apprécié de ces acteurs qui ont accueilli favorablement leur implication. Ils sont des acteurs de proximité et donc au contact des réalités locales. En effet, ils ont été déterminants dans la réussite des étapes d'identification des potentialités économiques de leurs communes respectives. Au nombre des facteurs clés de la réussite de la mise en place des répertoires, il y a les procédés technique et organisationnel.

6.1.2. Procédés technique et organisationnel

Les répertoires sont réalisés dans les cinq (05) communes pilotes en tenant compte des acquis dont regorgent chaque commune ciblée. Ils sont le fruit des expériences vécues et partagées lors de diverses rencontres interactives réunissant des compétences pluridisciplinaires. Les procédés technique et organisationnel ont été particulièrement ouverts en ce sens que l'approche a facilité l'acceptation des répertoires. Ainsi, l'organisation des rencontres en groupes restreints ou élargis ont contribué à faire de chaque répertoire des potentialités économiques & des ressources locales une référence.

6.1.3. Résultats obtenus



pilotes de développement. Il est observé une prise de conscience plus accrue autour des processus d'identification et de priorisation des potentialités économiques. In fine, au moins 30 actions pilotes ont été priorisées.



6.1.4. Leçons apprises

La mise en place des répertoires des potentialités est réalisée sur la base de logiques différenciées. Les dynamiques de coopération varient d'une commune à une autre. Dans le contexte de mise en place des répertoires, il y a particulièrement des Veto Player (VP), des acteurs qui décident de l'avancée ou non du processus. L'élaboration des répertoires a été plus longue et complexe dans certaines communes comme celle d'Abomey-Calavi. La logique des 3A à savoir l'Adhésion, l'Acceptation et l'Autorisation trouve toute son

En termes de résultats, les communes d'Abomey-Calavi, de Zê, de Sô-Ava, de Porto-Novo et de Sèmè-Podji disposent chacune d'un répertoire des potentialités économiques & des ressources locales pouvant servir de support de mobilisation de ressources. L'aboutissement de ces processus démontre que les acteurs ont réussi l'exercice d'identification et de priorisation des initiatives



S'il y a bien des résultats qui motivent la mise en place des répertoires sur les potentialités, c'est d'abord leur exploitation effective par les bénéficiaires que sont principalement les acteurs des collectivités locales. L'inscription des actions priorisées dans les PDC ou PAI reste une préoccupation et met en attente l'atteinte des objectifs spécifiques du programme et par conséquent l'apparition à court, moyen et/ou long terme des effets espérés.

importance dans ce processus. Il est clair qu'une fois après l'obtention de l'adhésion des acteurs, la gestion des autres étapes dans le processus d'élaboration a été sans grande difficulté.

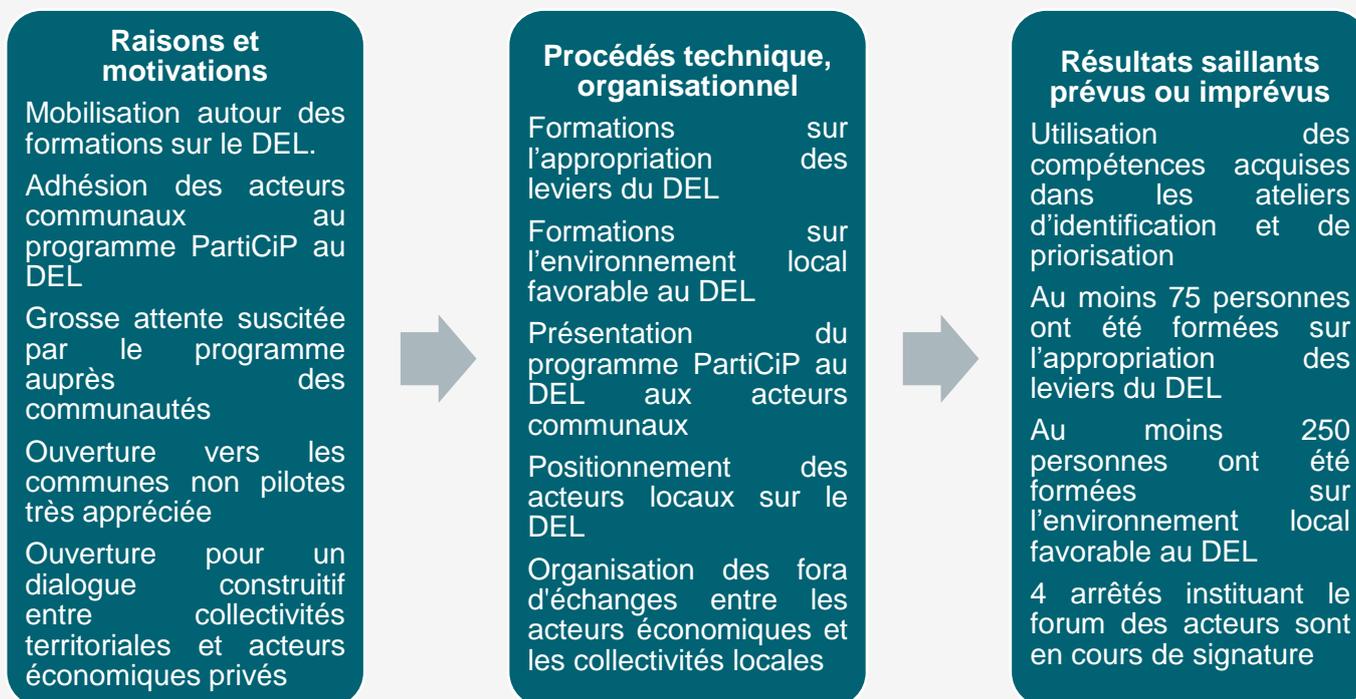
Il faut fortement apprendre des rôles joués par les différents acteurs notamment des Veto Players par commune. Une analyse approfondie des dynamiques de participation pourrait déboucher sur l'identification des mesures de mitigation dont l'implémentation devrait faciliter la progression normale des activités du programme.

6.2. Notes de synthèse sur l'expérience 6

Titre de l'expérience

Les formations, les séances et fora sur le DEL éveillent l'attention des acteurs communaux sur les opportunités de valorisation des potentialités économiques locales.

Les motivations, les approches de mise en œuvre et les résultats obtenus sont ci-après résumés.



6.2.1. Raisons et motivations

Le développement des formations sur des cibles prioritaires au démarrage du programme a contribué à de meilleurs résultats et à une convergence des logiques de coopération. L'intérêt croissant des membres de la société civile, du personnel des mairies et des opérateurs économiques autour des formations a participé à instaurer un environnement favorable à la mise en œuvre du programme et a facilité l'identification et la priorisation des initiatives de développement local.

Ces formations ne laissent pas indifférents les bénéficiaires dont les témoignages sont perçus et suscitent de l'enthousiasme au-delà même des communes pilotes. En effet, l'ouverture vers les communes non pilotes est également très appréciée par les autorités communales dont les attentes surpassent les prévisions du programme. De plus la mise en place d'un cadre d'échanges a permis d'instituer un dialogue constructif entre collectivités territoriales et acteurs économiques privés

Les procédés et techniques mis en place sont à l'origine des résultats obtenus.

6.2.2. Procédés technique et organisationnel

Au démarrage, la stratégie utilisée par les acteurs de mise en œuvre, de coordination et du pilotage du programme a consisté dans un premier temps à améliorer le niveau de connaissance des différentes parties prenantes sur la problématique du Développement Economique Local (DEL).

Les actions développées dans cette logique sont d'une part, l'appropriation de l'offre du programme par les différentes parties prenantes, le renforcement des capacités des acteurs sur les leviers du DEL, l'environnement favorable au DEL, la clarification des rôles et responsabilités de chaque partie prenante, et d'autre part, la mobilisation et le déploiement des experts sur l'élaboration des répertoires sur les potentialités économiques locales et le coaching sur l'instauration d'un dialogue entre collectivités locales et opérateurs économiques.



Représentant de l'Ambassade au forum sur le DEL à Semè-Podji



Aperçu des participants au forum sur le DEL à Porto-Novo

6.2.3. Résultats obtenus

En matière de formation, au moins 75 personnes dont 11 femmes ont été formées sur l'appropriation des leviers du DEL, 63 personnes dont 17 femmes sur le partenariat public public et plus de 250 personnes sur l'environnement local favorable au DEL et l'instauration d'un dialogue entre les collectivités locales et les opérateurs privés. On peut se réjouir de l'utilisation des compétences acquises aux cours de ces différents processus de formations. Les témoignages des acteurs formés sont édifiants, ont participé à amplifier l'engouement et ont créé un effet boule de neige sur le positionnement des acteurs. En conséquence, 4 arrêtés instituant le forum des acteurs pour un dialogue public privé sont en cours de signature.

6.2.4. Leçons apprises

Les formations, les rencontres et fora sur le DEL suscitent l'attention des collectivités locales sur les potentialités économiques locales et mettent en exergue le défi de la valorisation effective de ces dernières en mettant à contribution l'approche PPP dans les cinq communes pilotes. Cependant, l'engagement tant des communes et des opérateurs privés reste à être renforcé au cours de l'année 2023.

Les fora des acteurs économiques engagés dans les cinq communes ont démontré la pertinence de l'instauration d'un dialogue entre les différentes parties prenantes notamment la prise en main de leur rôle

d'animateur du DEL par chaque commune. Cependant, la question de l'amélioration du climat des affaires au niveau local pour une prise en compte effective des besoins du secteur privé dans la planification locale reste à être davantage consolidée.

De surcroît, les mécanismes et les outils utilisés pour l'éveil et la mobilisation des acteurs communaux autour du DEL dans les cinq communes pilotes constituent des fenêtres d'opportunités pour les autres communes ciblées dans le cadre de la mise en œuvre du programme PartiCiP au DEL.

Figure 3. Synthèse des facteurs SEPO sur la composante 3



7. Annexes

Equipe de rédaction

Rapport du premier atelier annuel de capitalisation

Listes de présence du premier atelier annuel de capitalisation

ANNEXE 1: Equipe de rédaction

SUPERVISION DES TRAVAUX

Martin Vioutou ASSOGBA	Président du Comité de pilotage et de suivi
Blanche SONON	Vice-présidente du Comité de pilotage et de suivi
Hervé DOSSOUMON	Vice-président du Comité de pilotage et de suivi

COORDINATION TECHNIQUE DES TRAVAUX

Koami GOUTON	Coordonnateur National
Charles ASSOGBA	Chargé de Programme Participation citoyenne
Gervais LOKO	Chargé de Programme Lutte contre la corruption
Luc GANDEMEY	Chargé de Programme Redevabilité financière
Monique GBAGUIDI	Chargée de Programme DEL
Moronlakey Aïchath ALEDJI	Chargée de la communication
Sabin HOUNTADA	Responsable Administratif et Financier du Programme

CONCEPTION DU RAPPORT ET GUIDAGE METHODOLOGIQUE

Jules AGUESSY	Chargé du suivi-évaluation et de la capitalisation
---------------	--